

Conseil communal

VAULION

Rapport de la Commission de gestion
Préavis n°2021/04
« ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR 2022 À 2023 »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion composée de :
Mesdames GOY Audrey, présidente suppléante
FAHRNI Florine
Messieurs BALLY Philippe (excusé)
ROCH Jonathan
LANGUETIN Nicolas

s'est rendue en salle de Municipalité le mardi 28 septembre 2021, afin de s'intéresser au taux d'imposition de notre commune.

Étaient également présents :
Monsieur LANGUETIN Claude Syndic
Messieurs Goy Claude Municipal
MARTIGNIER Bernard Municipal
BERSIER Nicolas Président du Conseil

L'actuel arrêté d'imposition communal arrivant à échéance à fin 2021, la Municipalité propose, par le bief de ce préavis, de maintenir un arrêté bisannuel pour 2022-2023.

De ce fait, la commission n'a pas jugé utile de répéter l'intégralité des positions du préavis et met en évidence les points suivants :

- Les membres de la Municipalité présents relèvent le fait que le taux à 81% du point d'impôts cantonal de base permet d'assurer d'éventuels investissements conséquents durant les deux années à suivre dans notre commune.
- Aucun changement n'a été effectué sur les trois derniers arrêtés d'imposition.

La Commission de gestion remercie les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et la bonne connaissance de leurs dossiers.

En conclusion,

- vu le préavis municipal 2021/04 relatif à l'arrêté d'imposition 2022-2023 ;
- oui le rapport de la Commission désignée pour l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

La Commission de gestion propose au Conseil communal de décider :

- d'accepter l'arrêté d'imposition proposé pour l'année 2022-2023 ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder aux démarches nécessaires à la perception des impôts communaux ;
- de relever la Commission de son mandat.

Vaulion, le 29 septembre 2021

La présidente suppléante :


Audrey Goy

La rapporteuse :


Florine Fahrni